

Jeunes Reporters pour l'Environnement

Règlement du concours



Programme d'éducation à l'environnement et au développement durable par la pratique du journalisme
www.jeunesreporters.org



Table des matières

Article 1 – Objet.....	1
Article 2 - Objectifs du programme	1
Article 3 – Sujets des reportages	1
Article 4 - Conditions de participation.....	2
Article 5 - Catégories.....	3
Article 6 - Calendrier	3
Article 7 - Jury français	3
Article 8 - Critères du Jury français	4
8.1. Le reportage.....	4
8.2. L’action qui prolonge le reportage.....	4
8.3. La communication	4
Article 9 - Campagne Moins de déchets	5
Article 10 - Participation au concours international.....	5
Article 11 - Prix	5
11.1. Prix Jeunes Reporters pour l’Environnement	6
11.2. Prix de la campagne Moins de déchets	6
11.3. Prix internationaux Young Reporters for the Environment	6
Article 12 - Utilisation de musique dans les reportages audio et vidéo	7
Article 13 - Autorisations de diffusion d’images	7
Article 14 - Droits.....	7
Article 15 - Annulation du concours	7
ANNEXE - Critères d’évaluation des projets Jeunes Reporters pour l’Environnement	8

Article 1 – Objet

L'association Teragir organise chaque année le programme « Jeunes Reporters pour l'Environnement ».

Développé dans 30 pays à travers le monde, il a pour but de sensibiliser les jeunes de 11 à 18 ans et les étudiants jusqu'à 25 ans au développement durable par la pratique du journalisme.

Article 2 - Objectifs du programme

Jeunes Reporters pour l'Environnement vise à aborder les enjeux du développement durable de façon positive et concrète, dans l'esprit du "journalisme de solutions". Cette forme de journalisme s'attache à informer le public et à donner des clés ou solutions pour agir en réponse aux enjeux traités dans le reportage.

Pour ce faire, le programme s'appuie sur une méthodologie en quatre étapes :

1) Identifier une problématique locale en lien avec le développement durable

L'objectif est de trouver un sujet qui a un ancrage local fort et qui peut être facilement relié au quotidien des jeunes.

2) Mener une enquête journalistique

Le reportage réalisé peut prendre la forme d'un article, d'un reportage photo, vidéo ou radio. Cette multiplicité des supports fait appel à la créativité des jeunes et encourage de nombreux modes d'expression.

3) Identifier des solutions et conduire une action positive

Prolonger le reportage par une action concrète en lien avec les enjeux et les solutions identifiées permet de rendre les jeunes acteurs du changement.

4) Partager auprès d'un public local

La production finale peut être une source d'inspiration pour le grand public, c'est pourquoi il est important de communiquer largement autour du reportage et de l'action.

Cette méthodologie est précisément décrite dans le Manuel d'accompagnement du programme envoyé au moment de l'inscription.

Article 3 – Sujets des reportages

Les sujets des reportages couvrent tous les aspects du développement durable, c'est-à-dire la dimension économique, sociale ou écologique des questions de société.

Les reportages présentés au Jury doivent s'inscrire dans l'un ou plusieurs des cinq enjeux du développement durable suivants :

- la lutte contre le changement climatique
- la protection de la biodiversité, des milieux naturels et des ressources naturelles
- l'épanouissement de tous les humains
- la cohésion sociale, la solidarité entre les générations et les territoires
- la production et la consommation responsables

Article 4 - Conditions de participation

Le concours est ouvert aux résidents de France (métropole et Outre-Mer) ou aux élèves basés à l'étranger mais qui sont scolarisés dans le réseau AEF (Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger).

Il s'organise en deux catégories : les jeunes de 11 à 18 ans et les étudiants jusqu'à 25 ans.

Les jeunes inscrits dans la catégorie 11-18 ans sont répartis en deux groupes : les 11-14 ans et les 15-18 ans. Les reportages peuvent être menés dans le cadre scolaire ou extra-scolaire (centres d'animation et de loisirs, services jeunesse des communes, conseils municipaux des jeunes etc.).

Les jeunes inscrits dans la catégorie Etudiants devront transmettre :

- Un justificatif d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur pour l'année en cours (carte d'étudiant, etc.).
- Un justificatif de leur âge (carte nationale d'identité, passeport, permis de conduire, etc).

Les reportages peuvent être réalisés individuellement ou en groupe, sans limitation du nombre de participants. Pour les reportages réalisés en groupe, la personne la plus âgée au moment de l'inscription du projet détermine la catégorie de participation.

Article 5 - Catégories

Les catégories du concours national Jeunes Reporters pour l'Environnement sont réparties en fonction de l'âge des participants et du support choisi pour le reportage :

	11-14 ans	15-18 ans	Étudiants (jusqu'à 25 ans)
Article	1 reportage lauréat	1 reportage lauréat	1 reportage lauréat
Photo	1 reportage lauréat	1 reportage lauréat	1 reportage lauréat
Vidéo/Radio	1 reportage lauréat	1 reportage lauréat	1 reportage lauréat
Prix « sport & développement durable » (tout support)	1 reportage lauréat		

Les personnes qui animent un blog et souhaitent participer au concours par ce biais peuvent soumettre un ou plusieurs reportages dans les catégories article, photo, vidéo/radio en respectant les critères de ces catégories. Le blog en tant que tel ne sera pas étudié par le Jury, sauf dans son aspect « partage auprès du public/communication ».

Article 6 - Calendrier

Consultez le site internet pour connaître les dates précises de l'édition en cours.

Article 7 - Jury français

Le jury français est composé de représentants d'organismes liés à l'éducation à l'environnement et au développement durable et de journalistes. La liste des membres du jury est communiquée sur le site internet www.jeunesreporters.org dans le courant de l'année.

Les décisions du jury ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées.

Le jury peut décider de ne pas remettre de prix dans une ou plusieurs catégories s'il estime que les reportages qui lui sont soumis ne sont pas de qualité suffisante.

Article 8 - Critères du Jury français

8.1. Le reportage

Le reportage doit :

- Clairement montrer le travail d'enquête mené par les jeunes.
- Etre signé par les jeunes reporters de façon manuscrite ou électronique (noms/prénoms).

Le Jury sera en outre particulièrement attentif aux points suivants :

- le choix d'un sujet en lien avec une **problématique locale**,
- le choix de l'**angle** pour traiter le sujet identifié,
- la présentation de **solutions existantes**.

Ces critères sont plus précisément décrits dans l'annexe 1 de ce règlement.

Catégories	Critères de forme	Formats acceptés
ARTICLE	<ul style="list-style-type: none">- 1000 mots maximum- 1 à 3 images et/ou photos sont acceptées pour illustrer votre article- poids : 2 Mo max	PDF, DOC.
PHOTO	<ul style="list-style-type: none">- 1 photo- une description de la photo de 150 mots maximum- poids : 2 Mo max	JPG, PNG, TIF, GIF, PPT, DOC.
VIDÉO/ AUDIO	<ul style="list-style-type: none">- 3 minutes de vidéo ou d'émission radio maximum- Idéalement, envoyez-nous un lien hypertexte de votre vidéo hébergée sur Youtube, Dailymotion, etc.	WEBM files, MPEG 4, 3 GPP, MOV Files, AVI, MPEGPS, WMV, FLY.

8.2. L'action qui prolonge le reportage

Le reportage et l'action doivent être deux choses distinctes. L'action prolonge le reportage et le travail d'enquête réalisés par les jeunes. C'est une étape facultative, bien que fortement encouragée.

L'action pourra être détaillée dans le formulaire de dépôt des reportages et être accompagnée de coupures de presse, photos, etc. pour l'illustrer.

8.3. La communication

Le Jury sera attentif aux moyens utilisés par les jeunes reporters pour communiquer autour de leur reportage et les actions qu'ils ont entrepris. En effet cette dernière étape permet d'utiliser leur production comme une source d'inspiration pour le grand public.

Tout comme l'action, les éléments de communication pourront être transmis dans le formulaire de dépôt des reportages.

Article 9 - Campagne Moins de déchets

La campagne Moins de déchets s'adresse aux collégiens et aux lycéens. Elle propose aux élèves de mener des enquêtes et de réaliser des reportages sur les solutions relatives aux enjeux des déchets (gaspillage alimentaire, tri, réduction des quantités de déchets, compostage, réutilisation, etc.).

Chaque établissement peut inscrire une ou plusieurs classes dont les élèves sont répartis en groupes pour réaliser des reportages.

Article 10 - Participation au concours international

Pour participer à la compétition internationale, 2 conditions doivent être réunies :

- avoir reçu le premier prix du jury dans sa catégorie au concours national¹,
- avoir traduit le reportage en anglais

Attention ! La limite d'âge pour participer au concours international est fixée à **21 ans**.

Les catégories du concours international Young Reporters for the Environment sont les suivantes :

YRE	11-14 ans	15-18 ans	19-21 ans
Articles	3 prix	3 prix	3 prix
Photos	3 prix	3 prix	3 prix
Vidéos	3 prix	3 prix	3 prix

Pour plus d'informations, consulter le site <http://www.yre.global/>

Article 11 - Prix

Les prix du concours national (incluant la campagne Moins de déchets) sont susceptibles d'évoluer en fonction des années.

¹ Le Jury français remet un prix par catégorie de support (article, photo, vidéo) à la fois pour le programme Jeunes Reporters pour l'Environnement général et pour la Campagne Moins de Déchets. En revanche, il désignera un seul lauréat de chaque catégorie de support pour concourir à la compétition internationale, ces deux concours confondus.

11.1. Prix Jeunes Reporters pour l'Environnement

Les prix du concours national pour la catégorie 11-18 ans sont :

- **200 euros par reportage lauréat** sous forme de chèque bancaire à l'ordre de l'établissement /de la structure dans lequel/laquelle les jeunes sont régulièrement inscrits. Cette somme doit idéalement servir à :
 - o Organiser une cérémonie locale en l'honneur des lauréats (dans l'établissement, chez un partenaire du projet, etc.)
 - o Ou organiser une visite de rédaction de média ou de site (syndicat de gestion des déchets, parc naturel régional, recyclerie, etc.)
- **la possibilité de participer au concours international** (sous conditions).
- **La diffusion des reportages sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et auprès de milliers de journalistes de la presse nationale spécialisée et de la presse quotidienne régionale (PQR), par communiqué et dossier de presse.**

Les prix du concours national pour la catégorie Etudiants :

- **un prix de 1000€** attribué à chaque lauréat ou groupe lauréat par catégorie de support,
- **la possibilité de participer au concours international**, à condition d'avoir moins de 22 ans au moment de l'inscription au concours national.
- **La diffusion des reportages sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et auprès de milliers de journalistes de la presse nationale spécialisée et de la presse quotidienne régionale (PQR), par dossier de presse.**

11.2. Prix de la campagne Moins de déchets

Les prix du concours national de la campagne Moins de déchets :

- **200 euros par reportage lauréat** sous forme de chèque bancaire à l'ordre de l'établissement /de la structure dans lequel/laquelle les jeunes sont régulièrement inscrits. Cette somme doit servir à :
 - o **Organiser une cérémonie locale en l'honneur des lauréats dans son établissement afin de sensibiliser l'ensemble de la communauté éducative aux enjeux des déchets.**
- **la possibilité de participer au concours international** (sous conditions).
- **La diffusion des reportages sur notre site internet, sur nos réseaux sociaux et auprès de milliers de journalistes de la presse nationale spécialisée et de la presse quotidienne régionale (PQR), par communiqué et dossier de presse.**

11.3. Prix internationaux Young Reporters for the Environment

Les prix du concours international sont généralement :

- des caméscopes,
- des appareils photo,

- des tablettes
- la publication des reportages sur des sites prestigieux (UNESCO, Huffington Post, etc.)

Article 12 - Utilisation de musique dans les reportages audio et vidéo

Il est illégal d'utiliser de la musique protégée par droit d'auteur sans l'autorisation du titulaire de ce droit. Cette autorisation pouvant être difficile à obtenir, il est fortement recommandé d'éviter d'utiliser dans votre vidéo ou émission de radio de la musique protégée par copyright. L'utilisation de musique sans l'autorisation de l'auteur empêchera qu'un reportage soit primé.

La Bibliothèque Audio de Youtube met à disposition des pistes libres de droit à des fins de création.

Article 13 - Autorisations de diffusion d'images

Les personnes apparaissant dans les reportages envoyés dans le cadre du concours Jeunes Reporters pour l'Environnement doivent donner leur accord pour que leur image soit diffusée.

Au besoin, des exemplaires d'autorisations sont disponibles sur le site internet jeunesreporters.org ou auprès de la personne responsable du programme par email à jre@f3e.org.

Article 14 - Droits

Une fois l'autorisation de diffusion d'images remise, les lauréats des prix français acceptent l'utilisation du contenu de leur projet, de leur nom et/ou de leur image aux fins de communication et de promotion du programme.

Les documents remis ne seront pas retournés. Les candidats sont donc invités à conserver leurs originaux.

Article 15 - Annulation du concours

Teragir se réserve le droit d'ajourner ou d'annuler tout ou partie de la sélection en cas de force majeure, d'insuffisance de la qualité ou du nombre des dossiers, de défaillance des partenaires financeurs, ou de défaut de l'organisateur international.

ANNEXE - Critères d'évaluation des projets Jeunes Reporters pour l'Environnement

	Appréciation		
	Oui	Non	Commentaires
Critères communs			
A - Problématique locale			
A-1 Centrée sur un enjeu de développement durable			
A-2 Aspect local			
A-3 Relation entre le local et le global			
B - Enquête journalistique			
B-1 Exploration du terrain			
B-2 Compréhension des enjeux			
B-3 Diversité des acteurs interviewés			
B-4 Rigueur scientifique et mention des sources			
C - Solutions			
C-1 Présentation de solutions pertinentes répondant à la problématique (approche positive)			
D - Action (facultatif)			
D-1 Mobilisation d'un public cible			
D-2 Originalité de l'action			
E - Communication			
D-1 Public(s) ciblé(s)			
D-2 Utilisation des réseaux sociaux			
D-3 organisation d'évènements			
D-4 Publication du projet dans les médias locaux			
Critères subjectifs			
Qualité du rendu (qualité des vidéos, des photos ou du texte)			
Message global du projet à visée motivante/entraînante pour d'autres jeunes			